
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-neuvième séance – Vendredi 10 décembre 2010, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Fabienne Aubry Conne et Silvia Machado.*

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Pierre Maudet*, vice-président, *MM. Manuel Tornare, Patrice Mugny et Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 30 novembre 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour vendredi 10 décembre, à 17 h et 20 h 30, pour samedi 11 décembre, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, pour lundi 13 décembre, à 17 h et 20 h 30, et pour mardi 14 décembre 2010, à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Nous avons terminé notre premier débat à 19 h. Avant d'ouvrir le deuxième débat, je tiens à vous rappeler clairement la procédure convenue lors de la séance du bureau et des chefs et cheffes de groupe. Ces derniers se sont mis d'accord pour voter en bloc les amendements du Conseil administratif, ce que nous ferons en ouverture du deuxième débat.

Ensuite, pour chaque département, la parole sera donnée au président de la commission concernée ainsi qu'au rapporteur ou à la rapporteuse. Puis nous traiterons des amendements. A la fin de chaque département, nous aurons un point de situation sur l'amélioration ou la péjoration du budget.

Nous sommes saisis d'une motion d'ordre signée par M. Mathias Buschbeck et M. Jean-Charles Lathion. Je vous la lis: «Travailler sur la base du budget sorti de la commission des finances, avec une suspension de séance pour permettre à ceux qui le souhaitent de déposer des contre-amendements.» En d'autres termes, il s'agit de voter également en bloc les amendements de la commission des finances.

Sans débat si vous êtes d'accord, je fais voter cette motion d'ordre... (*Protestations.*) Très bien, Monsieur Buschbeck, je vous cède la parole pour défendre votre motion d'ordre.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Au sein des Verts, il nous semblerait plus efficace et plus respectueux du travail fait en commission, où nous avons passé de nombreuses heures à examiner le budget, de partir, comme pour toutes les autres propositions, du document issu de la commission qui les a traitées, soit la commission des finances.

En effet, une série d'amendements ont été acceptés à une large majorité, voire à l'unanimité de cette commission, et nous trouvons dommage de les rediscuter ce soir. Comme vous le lisez dans la seconde partie de la motion d'ordre, si celle-ci devait être adoptée, une suspension de séance permettrait à ceux qui le souhaitent de déposer les contre-amendements, dans le souci, bien sûr, que personne ne soit brimé dans ses choix.

Motion d'ordre

Nous pensons que nous gagnerions en efficacité en ne traitant pas à nouveau des amendements sans enjeu. Voilà donc une motion d'ordre pour débattre du budget tel que sorti de commission, comme nous l'avons fait d'autres années. Et une suspension de séance permettrait à l'Entente, notamment, de proposer des amendements pour contrer certains amendements acceptés en commission. Il s'agit de ne pas faire un travail de singe. Nous avons déjà assez d'amendements à traiter entre aujourd'hui et demain. Cela nous fera gagner une à deux heures et ce sera toujours ça.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous considérons qu'un énorme travail s'est fait dans les commissions spécialisées et à la commission des finances, puisque des heures et des heures ont été consacrées à ce budget. Si nous revenons sur tous les amendements examinés en commission des finances, nous augmenterons le temps de travail et nous aboutirons tout simplement à une incohérence par rapport aux décisions que nous avons prises en commissions spécialisées et en commission des finances.

L'interruption de séance qui s'ensuivra, si vous acceptez cette motion d'ordre, nous fera gagner trois à quatre heures dans ce débat budgétaire, et ce sera également un signe de reconnaissance pour tout le travail des commissions spécialisées et de la commission des finances.

Sinon, nous risquons de nous lancer dans un exercice de gesticulation dont nous sommes finalement assez las. Nous aimerions, pour notre part, viser l'efficacité, comme le demandait Mathias Buschbeck.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je suis navrée d'être obligée de rappeler une fois de plus que les parlements se sont constitués pour s'occuper des dépenses et des recettes des Etats. C'est notre travail principal, et j'ai presque envie de dire notre unique travail. Nous n'avons qu'une seule chose importante à faire dans l'année, c'est de voter le budget.

Or nous sommes en train de discuter de gagner du temps. Je suis charmée que M. Buschbeck ait envie d'économiser du temps. Il n'empêche que nous faisons de la politique et que nous sommes ici pour parlementer et pour expliquer les positions que nous avons prises dans les commissions.

C'est très exactement pour cela que nous refusons de traiter en bloc et de la même manière tous les amendements, d'abord parce qu'ils n'ont pas la même importance et, ensuite, parce que nous avons le devoir d'expliquer à la population comment nous sommes arrivés à ce budget, pourquoi certains ne sont pas d'accord et pourquoi d'autres sont contents. Cette explication passe par l'expli-

cation des amendements. C'est pourquoi il est exclu que notre groupe A gauche toute! accepte de voter tous les amendements d'un seul coup. On pourrait aussi voter tout le budget d'un coup et s'en aller dans cinq minutes... (*Applaudissements.*)

M. Rémy Burri (R). J'avoue que je suis stupéfait de cette proposition, d'autant plus que nous en avons parlé à midi lors de la réunion des chefs de groupe et du bureau. Nous avons déjà pris la décision et, pourtant, les Verts et nos cousins démocrates-chrétiens reviennent là-dessus. Je trouve cela tout à fait regrettable.

En plus, ces trois dernières années, l'Entente dans son intégralité, et l'Union démocratique du centre pour la droite au complet, nous avons toujours refusé cette manière de faire, à notre avis parfaitement antidémocratique. Nous refusons donc cette motion d'ordre.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, gesticuler, disent certains... Eh bien, gesticuler, c'est ce que nous faisons ce soir, puisque, comme l'a dit mon préopinant M. Burri, nous nous sommes réunis à midi avec le bureau et les chefs de groupe et nous avons décidé que nous travaillerions à partir du budget tel que corrigé par le Conseil administratif, et pas autrement. Parmi les signataires de cette motion d'ordre, deux personnes ont participé au vote à midi. Par conséquent, nous sommes en train de perdre notre temps.

Mais il y a plus important encore, et je répéterai ce que j'ai déjà dit à midi. Nous, groupe socialiste, entendons partir du document tel qu'il a été corrigé par le Conseil administratif par souci démocratique et de manière que la minorité, qui n'a pas participé à l'entièreté des débats, puisse le faire ici de façon tout à fait valable. Tant il est vrai que, pour la majorité de ce Conseil municipal, nous avons travaillé sur le document du Conseil administratif et non pas sur les amendements de la commission des finances.

Maintenant, si la minorité souhaite faire autrement et raccourcir le débat parlementaire, soit! Mais nous ne sommes pas d'accord avec cette procédure et nous ne souhaiterions pas, au cas où nous serions minoritaires, dans plusieurs décennies, que vous usiez avec nous comme vous souhaitez que nous le fassions avec vous...

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ce que j'entends là m'arrache tout simplement les oreilles...

Motion d'ordre

Comment peut-on avoir aussi peu de sens démocratique? Madame la présidente, je vous prierais de transmettre à M. Buschbeck qu'effectivement la dictature est toujours plus efficace que la démocratie! En dictature, on gagne du temps. En dictature, on prend des décisions rapides. Mais ici, nous sommes dans une démocratie et nous avons l'intention de la vivre pendant toute la soirée, pendant toute la journée de demain et, s'il le faut, pendant toute la soirée de lundi, voire jusqu'à 6 h du matin... (*Brouhaha.*)

Mesdames et Messieurs, il y a un second point. Non seulement la démocratie est importante, mais, d'une manière plus restreinte, à l'intérieur de ce Conseil municipal, il n'y a pas de grands conseillers municipaux et de petits conseillers municipaux! Il n'y a pas des conseillers municipaux de la commission des finances qui, soudain, auraient le droit de voter des paquets, de négliger le travail fait à l'intérieur des commissions spécialisées, et d'autres conseillers municipaux qui seraient là uniquement pour appuyer sur le bouton au moment où on leur demande de voter le budget.

Madame la présidente, je tiens à vous dire avec la dernière énergie – et vous avez compris dans le ton de ma voix que j'étais extrêmement fâché par cette proposition des Verts – que ni les libéraux ni les radicaux ne voteront cette motion d'ordre. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, à l'Union démocratique du centre, nous n'avons aucune raison ni aucune volonté de raccourcir notre temps parlementaire. Nous sommes là pour discuter, nous sommes là pour parler, nous sommes là pour avancer, et nous prendrons le temps nécessaire pour chaque amendement. Le bureau l'a décidé aujourd'hui à midi avec les chefs de groupe. Il n'y a aucune raison de changer de position. C'est clair, nous refuserons cette motion d'ordre.

M. Alexandre Wisard (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, permettez-moi de vous dire que, pour les Verts, il n'y a aucun souci! Vous avez vu que la moyenne d'âge du groupe des Verts est relativement jeune: nous allons donc tenir le coup. Si, en vertu du syndrome Tourtel, vous voulez siéger jusqu'au bout de la nuit, vendredi, samedi, lundi, cela ne nous pose aucune problème!

En revanche, je peux vous dire que, l'année prochaine, nous allons très sérieusement réfléchir avant de renvoyer le budget à la commission des finances, parce que, finalement, si je vous entends bien, cela ne sert à rien de le traiter dans cette commission et d'y faire venir les rapporteurs et rapporteuses des commissions

spécialisées... Vous voulez tout remettre en question, vous pensez que, sans cela, il y aurait un déni de démocratie... Eh bien, nous irons au bout de la nuit!

M. Jacques Baud (HP). Nous sommes en démocratie, nous représentons toutes et tous l'entité populaire. Nous représentons chacun d'entre nous une partie de notre population, et toutes les parties de la population doivent pouvoir s'exprimer par notre intermédiaire ici. C'est clair, chacun doit pouvoir dire ce qu'il a à dire. C'est cela la démocratie, ne l'oubliez pas, je vous en prie!

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 50 non contre 17 oui.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2011 (PR-805 A/B)¹.

Deuxième débat

La présidente. Mesdames et Messieurs, je fais donc voter en bloc les amendements déposés par le Conseil administratif entre le premier projet de budget que vous avez reçu en septembre et celui sur lequel nous travaillons ce soir.

Mis aux voix, les amendements du Conseil administratif, soit la prise en considération du projet de budget rectifié par le Conseil administratif, sont acceptés par 39 oui contre 33 non.

La présidente. Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous entamons l'examen du budget page par page. Je vous prie de vous référer aux deux brochures concernant le budget rectifié, que vous avez reçues avec les rapports PR-805 A/B. C'est à la fin de chaque département que nous traiterons des subventions et allocations, c'est-à-dire ce que nous appelons entre nous communément les «pages jaunes».

¹ Rapports, 3577.

Autorités.

M^{me} Christiane Olivier, rapporteuse du bureau du Conseil municipal (S). C'est la troisième année – c'est donc tout à fait récent – que le bureau du Conseil municipal vote et avalise le budget du Conseil municipal et du secrétariat du Conseil municipal.

Ce budget, auparavant, était réparti au sein du département «Autorités», soit à la Direction générale, soit à l'Administration centrale, et le fait de séparer ce budget nous donne une vue complète des coûts. Entre le secrétariat et le Conseil municipal, nous arrivons à la somme de 5 147 720 francs, laquelle, par rapport au budget global de 1 milliard de francs, représente 0,45% des frais de fonctionnement. Il n'y a rien à dire sur les chiffres en tant que tels, puisqu'il s'agit d'un budget renouvelé d'année en année.

En revanche, nous aimerions relever un autre point. Depuis quelques années, voire depuis la dernière législature, le bureau du Conseil municipal demandait que le secrétariat en tant que tel soit traité comme un service, et non pas comme une unité du département «Autorités», dépendant soit de la Direction générale, soit de l'Administration centrale. Ainsi, pour la première fois cette année, grâce au Conseil administratif – et particulièrement à M^{me} Sandrine Salerno, qui a écouté nos demandes – le budget du Conseil municipal et surtout du Secrétariat du Conseil municipal est établi en tant que tel.

Je voudrais au passage remercier le Secrétariat du Conseil municipal pour son travail au service de tout le Conseil municipal. Il est vrai que, d'année en année, il y a très peu d'augmentation mais, vu la multiplicité et la complexité des tâches demandées au secrétariat, le prochain bureau ou les nouvelles personnes élues au sein du Conseil municipal, lors de la prochaine législature, devront peut-être lui allouer les moyens qui lui sont nécessaires.

Pour en revenir aux chiffres, ce budget est donc une actualisation du budget de l'année précédente. On constate toutefois une légère augmentation des charges de personnel... (*Brouhaha.*) C'est absolument incroyable qu'en plein débat budgétaire les gens discutent comme cela... C'est vraiment d'une impolitesse...

La présidente. Poursuivez, Madame la rapporteuse!

M^{me} Christiane Olivier. Il s'agit en fait d'une augmentation pour le personnel régulier qui a été attribuée dans tous les départements et qui permettra à nos procès-verbalistes de voir leur salaire augmenté.

Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire en qualité de rapporteuse du bureau du Conseil municipal.

*Page 2, cellule A002000, Administration centrale,
groupe de comptes 313, Achats de fournitures et autres marchandises.*

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement de la commission des finances proposant une augmentation des charges de 293 250 francs, pour l'achat de 30 cartes journalières CFF supplémentaires.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Voilà donc le premier de ces amendements de la commission des finances sur lesquels nous devons donc parlementer... Il a été accepté à l'unanimité par la commission. La Ville dispose actuellement d'une cinquantaine de cartes journalières CFF. Ces cartes permettent aux habitants d'une commune, moyennant une finance de 30 ou 35 francs, selon les communes – 35 francs pour la Ville de Genève – de voyager pendant une journée sur tout le réseau CFF.

Nous étions à 20 cartes en début de législature. Grâce à de nombreuses motions, nous avons augmenté progressivement ce chiffre jusqu'à soixante, mais nous voyons qu'aujourd'hui encore il y a pénurie de l'offre. Cette prestation est neutre du point de vue des coûts pour la Ville, puisque nous achetons ces cartes aux CFF et que nous les revendons avec un léger bénéfice pour entrer dans nos coûts. Cette augmentation du nombre de cartes journalières de 30 unités a été acceptée à l'unanimité de la commission.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (66 oui et 3 abstentions).

*Page 2, cellule A002000, Administration centrale,
groupe de comptes 435, Ventes.*

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement de la commission des finances lié au précédent. Il concerne une augmentation des revenus de 344 542 francs, correspondant à la vente des 30 cartes CFF supplémentaires.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité (65 oui).

*Page 6, cellule A007000, Secrétariat du Conseil municipal,
groupe de comptes 319, Frais divers.*

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par la commission des finances. Il propose une réduction des charges de 2000 francs, avec la justification suivante: «Diminution du compte «Autres frais» (Secrétariat du Conseil municipal), permettant l'augmentation des «Achats de fournitures informatiques» (toner) pour le Conseil municipal.»

M^{me} Christiane Olivier (S). Il s'agit en fait de réajuster cette ligne, sachant qu'aux comptes 2008 elle était de 150 francs et de 0 franc aux comptes 2009. Nous l'avons donc diminuée de 2000 francs, afin d'augmenter d'autant la ligne dédiée à l'achat de toner pour le Conseil municipal.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité (61 oui).

*Page 6, cellule A700010, Conseil municipal,
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par la commission des finances, en vue d'augmenter la ligne de 2000 francs. La justification est la suivante: «Augmentation du compte «Achats de fournitures informatiques» (toner) compensée par la diminution du compte «Autres frais» du Secrétariat du Conseil municipal.» Comme l'a expliqué M^{me} Olivier, cet amendement est lié au précédent.

M. Rémy Burri (R). J'interviens ici pour montrer à quel point cet exercice qui consiste à venir avec des amendements de 2000 francs sur un projet de budget qui a été travaillé – ou prétendument travaillé – par le gouvernement de cette Ville est ridicule. Palabrer ne serait-ce que cinq minutes sur un montant de 2000 francs me paraît vraiment lamentable. Nous refuserons évidemment cet amendement.

M. Robert Pattaroni (DC). Madame la présidente, êtes-vous attentive à certaines contradictions? Tout à l'heure, d'aucuns, raisonnables, demandaient que ce Conseil ne discute que de ce qui était vraiment nécessaire. D'autres demandaient que nous discutons de tout. Or, les mêmes nous reprochent maintenant de discuter de 2000 francs! Quelle contradiction, Madame la présidente! Le ridicule ne tue plus... (*Exclamations.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 46 oui contre 21 non.

*Page 7, cellule A700010, Conseil municipal,
groupe de comptes 317, Dédommagements.*

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, en vue d'une réduction des charges de 48 000 francs, correspondant à la suppression des abonnements Unireso pour les membres du Conseil municipal.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous allons refaire le même débat que l'année passée sur cette question, en espérant arriver au même résultat qu'en deuxième débat, il y a douze mois, lorsque les Verts nous avaient suivis... J'aimerais insister sur le fait que cet abonnement des Transports publics genevois (TPG) offert gratuitement aux conseillers municipaux est un privilège totalement injustifié.

Il est d'autant plus injustifié que nous avons maintenant une année d'expérience et que nous avons tous pu constater que nous n'avions clairement pas besoin de cet abonnement pour nous rendre de notre quartier – Jonction, Plainpalais, Eaux-Vives – jusque dans cette enceinte.

C'est d'autant plus injustifié qu'un membre du Conseil municipal, qui fait l'éloge de la resquille, nous explique à longueur de journée combien ce privilège est indu. J'espère qu'il votera avec nous ce soir... Pour les trois groupes de l'Entente, ce privilège indu que nous nous sommes accordé l'année passée, nous vous demandons de le supprimer ce soir, pour que vous soyez en adéquation avec la population qui, elle, n'a pas le loisir de bénéficier d'abonnements gratuits pour les TPG.

Nous proposons donc de revenir en arrière et de supprimer cette dépense de 48 000 francs. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). J'aurais volontiers fait l'éloge de la resquille, néanmoins je m'exprime au nom de l'Alternative et je serai donc un peu plus *soft*. Je vais d'abord rappeler l'historique, puisque les Verts viennent d'être mis en cause. Si les Verts, l'année passée, avaient tout d'abord refusé ces abonnements, c'est parce que nous proposons de bénéficier non pas d'un abonnement TPG gratuit, mais de la même réduction que celle accordée à tous les fonctionnaires de la Ville, en nous basant sur les grosses commandes faites par la Ville, lesquelles entraînent forcément des avantages financiers.

Néanmoins, personne, ni à droite ni à gauche, ne souhaitant ce compromis qui nous semblait intelligent, nous nous étions ralliés à l'abonnement gratuit, qui est un droit légitime dès lors que nous avons des déplacements à effectuer qui font partie de notre charge. Si nous, la gauche, estimions que c'était un droit normal et compréhensible, la droite, elle, criait au scandale, aux privilèges... En entendant cela, peut-être à cause de mon éducation judéo-protestante qui m'a donné plein de scrupules, j'ai renoncé à commander cet abonnement TPG.

Au final, j'ai vu la liste des gens qui avaient commandé l'abonnement TPG: quelle n'a pas été ma surprise de constater qu'elle comportait plus de personnes de droite que de personnes de gauche! (*Exclamations et applaudissements.*) Alors, merci à elles de prendre les transports en commun! Peut-être prennent-elles les

transports en commun uniquement lorsque leur voiture est en panne, mais peut-être les prennent-elles régulièrement et nous tenons à les en féliciter! (*Brouhaha.*)

La présidente. Madame Klopmann, je ne vous entends pas... S'il vous plaît, dans la salle, un peu de silence! (*Brouhaha.*)

M^{me} Sarah Klopmann. C'est un peu vexant, je le sais, mais il me fallait féliciter la droite, qui prend du coup les transports publics.

Pour ma part, à chaque fois que je suis contrainte de prendre le bus parce que mon vélo est cassé ou parce que la neige m'empêche de l'utiliser, je repense à cette histoire! Et, cette année, j'ai juste envie de dire: «Arrêtez l'hypocrisie et laissez-nous tous prendre ces abonnements TPG!» Merci!

M. Georges Queloz (L). Je m'attendais tout à fait à ce type d'intervention et je ne suis pas surpris qu'elle vienne de M^{me} Klopmann... Je vais vous dire pourquoi.

Nous avons reçu dernièrement un courriel qui demandait à tous les élus s'ils entendaient reprendre un abonnement TPG pour l'année 2011. Il y avait un délai, avant le budget, pour répondre si nous étions preneurs. L'année dernière, je l'avais pris pour faire une expérience et, surtout, pour m'inciter à monter dans les transports publics... (*Exclamations.*) Mais j'ai constaté que c'était plutôt dissuasif, qu'il fallait un temps invraisemblable pour traverser la ville – certes, en voiture aussi, et on a meilleur temps d'aller à pied... Toujours est-il que, pour ma part, je suis tout à fait prêt à renoncer à un abonnement à prix réduit, parce que je ne l'utilise pas assez. Voilà la vraie raison.

Je voudrais aussi rappeler autre chose. On a augmenté les jetons de présence et personne n'a renoncé à l'augmentation, même ceux qui ont voté contre. Quant aux indemnités pour les repas, pourquoi personne n'y a renoncé? Alors, où est l'hypocrisie? Mesdames et Messieurs, il faut assumer! Vous avez voulu faire un forcing pour ces abonnements TPG gratuits, il faut en payer les coûts. J'espère que nous aurons cette année une majorité pour renoncer à ce crédit – M^{me} Klopmann elle-même dit qu'elle ne veut pas cet abonnement – et que nous cesserons de nous octroyer des privilèges, comme ce fut le cas l'année passée... (*Protestations.*) D'ailleurs, les transports publics sont de très mauvaise qualité, je peux vous le dire, vous pouvez y renoncer!

M. Armand Schweingruber (L). Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, il s'agit là d'un abonnement Unireso alors que notre man-

dat s'exerce strictement sur le territoire de la Ville de Genève... (*Protestations.*) L'abonnement Unireso couvre toute la région et je me permets de souligner que, dans cette optique, il dépasse très largement le cadre des besoins réels que nous pouvons mettre en évidence. Je tiens à le souligner, cet abonnement va bien au-delà de ce qui serait considéré comme nécessaire.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 32 oui (1 abstention).

Page 2, cellule A002000, Administration centrale, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Communauté genevoise d'action syndicale CGAS, page 6 des subventions).

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, visant à supprimer la subvention de 6200 francs à la Communauté genevoise d'action syndicale.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, année après année, nous vous posons la question: «Pourquoi la Ville de Genève subventionne-t-elle la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)?» Aujourd'hui, cette communauté n'est pas seulement un syndicat, mais un groupement politique. Elle prend part au débat politique, elle lance des initiatives et des référendums, elle soutient systématiquement la gauche dans tous ses combats.

Pourquoi la Ville accorde-t-elle cette subvention? Chaque fois que nous posons la question en commission des finances... (*Remarques de M^{me} Wenger.*)

La présidente. S'il vous plaît, Madame Wenger! Poursuivez, Monsieur Fiumelli!

M. Olivier Fiumelli. Chaque fois que nous demandons à quoi sert cet argent, et pourquoi on accorde 6200 francs et pas 6100 ou 6300, nous n'avons jamais de réponse. Nous aimerions bien savoir pourquoi on subventionne la CGAS et pas la Fédération des entreprises romandes (FER). Une fois de plus, nous vous demandons de supprimer cette subvention, qui n'a pas lieu d'être dans le budget d'une collectivité publique.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, depuis que je suis entrée dans cette

enceinte, en 2003 – et c'était ma première prise de parole à un débat budgétaire – je réponds à cette question, qui revient toutes les années: pourquoi y a-t-il une subvention à la CGAS?

J'ai développé une très grande fantaisie pour ne pas vous fatiguer au long de ces années, en étayant ma réponse, en donnant des nouvelles informations. Je vais alors me prêter à nouveau à ce jeu ce soir, avec un plaisir évident, puis essayer de vous donner d'autres types d'informations.

Monsieur Fiumelli, je vous informe, au nom de l'Alternative, que cette subvention a une origine qui remonte à l'année 1927, au moment où il a été décidé d'attribuer une subvention – pour financer une location – à ce qui était à l'époque l'Union suisse des syndicats.

Dans les années 1990, cette subvention a été une fois supprimée, étant donné certaines difficultés budgétaires au niveau de la Ville de Genève. Elle a été rétablie à la demande d'Anne-Marie Bisetti, conseillère municipale que certains ou certaines connaissent sûrement ici. Et, dans l'intervalle, l'Union des syndicats a changé d'appellation et est devenue la CGAS.

Alors sans doute – et je l'espère! – les syndicats, comme M. Fiumelli l'a relevé, défendent une politique de gauche, ce qui ne devrait pas vraiment vous étonner. Nous partageons avec eux la défense des salariés et des plus faibles, ce qui ne devrait pas vous étonner non plus. Mais dire avec un dédain que les syndicats font de la politique et que c'est terrible, permettez-moi de sourire, car la CGAS est un partenaire incontournable de l'Etat, qui décide qu'elle doit avoir un représentant ou une représentante dans nombre de ses commissions consultatives. Vous voyez, même le Canton, Monsieur Fiumelli, a une politique d'ouverture que nous ne pouvons que saluer.

J'aimerais maintenant en venir à une information, puisque, généralement, la question qui suit concerne la participation de la CGAS à la célébration du 9 novembre 1932. Alors, pour éviter que vous ne me posiez la question, je vous réponds... J'ai le plaisir de vous dire ce soir – nouvelle information – que la CGAS a déposé une demande au Grand Conseil pour la réhabilitation des manifestants injustement accusés à cette époque. Je pense que vous saurez, comme moi, faire reconnaître que ces personnes ont milité pour la défense de droits démocratiques et pour la liberté de ce canton.

Voilà. Je me réjouis de vous retrouver l'année prochaine au débat budgétaire, si je fais encore partie de cette enceinte! Merci!

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la gauche ne cesse de nous donner des leçons. Elle nous parle toujours

d'égalité et elle accuse toujours la droite de défendre la minorité privilégiée. Je lui suggère, si elle veut être en adéquation avec son discours, d'accorder des privilèges à la fois aux syndicats des travailleurs et aux syndicats des patrons... (*Protestations.*) Et d'accorder également 6000 francs à la FER. Mais, bien sûr, nous ne nous faisons aucune illusion, puisque la gauche, en fait, ne défend que les privilèges qui l'arrangent. Nous l'avons vu avec les abonnements TPG à l'instant, nous le voyons maintenant avec les subventions pour les syndicats. C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons, bien entendu, cet amendement.

M. Jacques Baud (HP). Mesdames et Messieurs, je voudrais dire... (*Remarque de M^{me} Wenger.*) S'il vous plaît! Je peux parler?

M^{me} Salika Wenger (AGT). Ah, tu ne recommences pas!

M. Jacques Baud. Taisez-vous! (*Rires et applaudissements.*) C'est moi qui ai la parole, ce n'est pas vous, Madame! (*Brouhaha.*)

La présidente. Poursuivez, Monsieur Baud...

M. Jacques Baud. Madame la présidente, faites votre travail et demandez-lui de se taire quand nous parlons!

La présidente. Madame Wenger, veuillez écouter M. Baud... (*Brouhaha.*) S'il vous plaît, restons calmes!

M. Jacques Baud. Pour en revenir à cet amendement important, dans aucun pays un gouvernement ne subventionne un syndicat. Pourquoi? Parce que c'est mettre le syndicat au service des patrons contre les employés. Il devient prisonnier de l'Etat, partant il ne peut plus agir en fonction de ses employés et à leur service.

Il n'est donc pas admissible qu'une municipalité ou un Etat subventionne un syndicat, qui doit rester libre et au service de ceux pour lesquels il a été créé! (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 31 oui.

Page 7, cellule A800010, Conseil administratif, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Rassemblement E/F. politique sociale logement, page 6 des subventions).

La présidente. Les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien déposent un amendement pour la suppression de la subvention de 20 000 francs au Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement.

M. Alexis Barbey (L). Je ne voudrais pas répéter les arguments évoqués à l'instant pour la CGAS. Ils sont à peu près les mêmes pour cet amendement: pourquoi se base-t-on sur des droits acquis pour un organisme qui, visiblement, mène une action politique et pourquoi ne donne-t-on pas l'équivalent à l'autre partie de l'échiquier politique, qui, en l'occurrence, serait la Chambre genevoise immobilière (CGI)?

Mesdames et Messieurs, nous venons de débattre des deux points clés de notre budget: les abonnements TPG et les cartes journalières CFF... Ces débats, d'habitude, durent deux heures, là ils n'ont duré que dix minutes. Je m'en réjouis, néanmoins il me semble que le sel de notre discours et de notre débat commence à s'estomper. Ici, avec cet amendement, c'est vraiment une question de principe: si on soutient un côté, il faut soutenir l'autre, ou alors la Ville perd sa neutralité dans les débats politiques.

Il est clair que vous êtes majoritaires et que nous sommes minoritaires, mais que diriez-vous si nous arrivions, dans un an, pour le prochain budget, où je l'espère la gauche sera devenue minoritaire et la droite majoritaire, et que nous inversions les proportions, en versant soudain une subvention de 50 000 francs à la CGI et en supprimant celle du Rassemblement pour une politique sociale du logement?

Mesdames et Messieurs, vous seriez offusqués et, à ce moment-là, vous auriez bien raison! Au risque de donner à nouveau l'occasion à M^{me} Valiquier Grecuccio de me démontrer longuement le contraire, je vous propose d'accepter cet amendement et de supprimer cette subvention de 20 000 francs au Rassemblement pour une politique sociale du logement.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Il y a une immense différence – Madame la présidente, vous transmettez à M. Barbey – entre la CGI, qui fait d'énormes bénéfices, et la petite association que nous essayons de faire vivre et qui défend les intérêts des locataires. Alors, effectivement, vous pourrez, l'année prochaine, si vous avez la majorité, subventionner la CGI ou même la FER. Je me réjouis d'entendre les arguments que vous utiliserez...

Nous serions d'accord de subventionner la FER et la CGI à hauteur de 50 000 francs ou de 20 000 francs, pour autant que ces deux entités répartissent dans la population qui pose problème, en tout cas les travailleurs ou les locataires, les bénéficiaires, auquel cas nous serions tous égalitaires et nous pourrions subventionner toutes les associations.

Comme ce n'est pas le cas et que cela n'arrivera jamais, et que nous avons des associations de gens modestes qui ont de grandes difficultés et qui cherchent des appartements, nous pensons qu'il est intéressant et démocratique de leur donner le droit de s'exprimer. Mais je ne crois pas qu'une association comme la CGI, que M. Barbey vient d'évoquer, ait besoin de 20 000 francs. Non, Monsieur, elle n'aura pas besoin de 20 000 francs, ni cette année ni même l'année prochaine...

En revanche, une chose dont je suis certaine, c'est que le Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement représente des gens qui sont encore à la recherche de logements beaucoup trop chers pour eux, et ce n'est pas la faute de cette association!

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, dans ce débat, il s'agit d'équité. Mais nous sommes conscients que, lors de ce débat budgétaire, la gauche municipale – majoritaire pour l'instant et pour peu de temps encore! – ne s'intéresse pas à l'équité. En fait, elle s'intéresse à l'arrosage électoral. Il faut appeler un chat un chat et dire la vérité! Si ces subventions sont données à la CGAS et au Rassemblement pour une politique sociale du logement, c'est surtout parce qu'elles constituent un arrosage électoral.

Madame Wenger, la question n'est pas de savoir si les uns ou les autres ont des besoins: la question est de savoir quel est le positionnement politique de la Ville. Le positionnement d'une collectivité publique doit être empreint de neutralité. Or cela n'est pas respecté, et c'est pourquoi nous considérons qu'il n'y a pas de raison d'accorder cette subvention si on n'en accorde pas une à l'autre partie, à savoir la CGI. Qu'est-ce que ce discours, Mesdames et Messieurs, qui revient à considérer que, finalement, les propriétaires sont une sous-catégorie de la population, puisqu'on ne subventionne que les locataires?

Dois-je rappeler ici que les locataires sont largement défendus par l'Asloca, qui est elle-même un mouvement politique représenté à la Constituante? Le fait est qu'ici il s'agit simplement de continuer à faire plaisir à ses électeurs pour s'assurer des voix. Ce n'est pas la démocratie, ni le bien public, et c'est la raison pour laquelle nous voulons supprimer cette subvention. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 28 oui.

La présidente. Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous communique l'état de la situation: l'excédent de revenus est de 127 621 francs, l'amélioration du résultat par le Conseil municipal est de 51 292 francs.

*Département des finances et du logement.
Toutes les pages, toutes les cellules,
groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien en vue d'une réduction des charges de personnel de 900 000 francs, correspondant à la suppression de neuf postes dans le département.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons constaté, dans la liste des amendements, que la gauche maintient son amendement en vue de couper dans les postes vacants du département de Pierre Maudet. Nous nous sommes dit que, finalement, si ce raisonnement doit s'appliquer à un département, autant qu'il s'applique à tous les départements!

Grâce au président de la commission des finances, qui a fait une analyse détaillée du nombre de postes vacants par département, nous avons pu constater que là où il y a le plus de postes vacants dans toute l'administration municipale, proportionnellement au nombre d'employés, c'est bien au département des finances et du logement.

Le département des finances et du logement, s'il faut vous le rappeler, est celui qui a vu le plus grand nombre de nouveaux postes depuis l'entrée en fonction de l'actuel Conseil administratif. C'est le département où l'on a engagé le plus, mais aussi où l'on a licencié le plus, où l'on s'est séparé du plus grand nombre de personnes. C'est le département de la valse des hauts cadres!

Dois-je rappeler que le poste de directeur du département est aujourd'hui vacant, bien qu'on ait débauché une perle, comme on nous l'avait présentée le printemps passé? On vient de perdre la nouvelle directrice du Contrôle de gestion, qui n'aura passé finalement que cinq mois en Ville de Genève. Bref, nous nous rendons compte que ce département arrive tout à fait à tourner avec beaucoup moins de personnes que le nombre prévu au budget.

Sur les 18 postes vacants à ce jour dans ce département, nous proposons d'en supprimer neuf, parce que ce département doit retourner à son métier de base, à savoir le développement de la gestion financière transversale de la Ville et du logement – et uniquement cela – et non pas toutes les nouvelles prestations que

M^{me} Salerno a développées au fil du temps: égalité hommes-femmes, Agenda 21, et ainsi de suite... Nous pensons que ce département pourrait réellement se porter mieux avec moins de postes.

C'est pourquoi nous préconisons un amendement pour une réduction de 900 000 francs, ce qui correspond à neuf postes – un peu moins de sept postes équivalent temps plein – sur la masse salariale de ce département.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, je comprends le désappointement de certains radicaux. Mais j'ai envie de leur rappeler leur propre credo: on peut faire mieux avec moins. Or ce que nous avons appliqué à votre magistrat, c'est très exactement la politique que vous prônez: faire mieux avec moins! En l'occurrence, dois-je rappeler que nous n'avons pas coupé de postes dans son département; nous lui avons refusé une augmentation de postes inutiles, qui allaient créer des postes vacants inutiles et probablement bloquer une somme inutilement, laquelle pourrait être utilisée ailleurs.

Nous n'avons donc pas coupé de postes. Et si vous supprimez neuf postes au département des finances et du logement, c'est pour vous venger! Mais je trouve que vous vous vengez un peu à côté. En effet, la droite est la première à demander, en commission des finances ou dans n'importe quelle autre commission, des montages de renseignements, des justifications, des papiers, des auditions de fonctionnaires... Alors, je sais que nous avons besoin de tous ces documents et éléments de compréhension pour travailler, mais comment pensez-vous qu'ils nous parviennent? Ce n'est en tout cas pas en coupant dans les postes d'un département aussi important que celui des finances et du logement que nous obtiendrons un budget et des comptes plus clairs, et une meilleure réflexion sur la gestion de cette Ville.

Je suis étonnée que des partis aussi préoccupés par la justesse et la précision du budget et de la gestion déposent un tel amendement – il s'agit presque d'un gag – simplement pour se venger, et se venger à tort, Mesdames et Messieurs, parce que vous n'avez visiblement pas compris la situation. Vous allez porter préjudice à la gestion de la Ville, alors même que vous réclamez à cor et à cris tous les éléments qui permettraient de mieux la gérer.

Il n'y a pas seulement de l'incompréhension, il y a aussi de la malhonnêteté dans cet amendement, et il va de soi que l'Alternative le refusera.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, pour ce budget, on va entendre beaucoup de choses, et surtout beaucoup de n'importe quoi! De la part d'A gauche toute! –

vous transmettez, Madame la présidente, en particulier à M^{me} Wenger – cela ne m'étonne guère, mais enfin cela commence bien tôt...

Il faudrait juste rappeler ici qu'un certain nombre de tâches de l'Etat, de la collectivité publique, sont des tâches dites régaliennes. Lorsqu'on touche à ces tâches-là, voire à la tâche essentielle de la sécurité, par pure mesure de rétorsion politique lors de la dernière séance de la commission des finances, on touche à un élément essentiel de la vie publique.

Mesdames et Messieurs, très honnêtement, vu la gestion calamiteuse du département des finances et du logement que l'on connaît maintenant depuis trois ans et demi en termes de personnel, avec le nombre de départs... (*Protestations.*) Je ne vous rappelle pas le nombre d'interpellations, de motions que l'Entente municipale a dû déposer pour demander des clarifications, des explications liées aux départs successifs à la Gérance immobilière municipale (GIM), mais aussi au Contrôle de gestion, au sein du département des finances et du logement. Cette mauvaise gestion est un fait bien connu par la population, grâce à la presse et à nos actions.

Enfin, quel est ce discours que nous entendons ce soir? On nous dit: «Mais, finalement, c'est le département prioritaire...» Mesdames et Messieurs, une collectivité publique a un certain nombre de responsabilités et, parmi ces responsabilités, il y a la sécurité. Vous jouez un jeu dangereux. J'aurai l'occasion de le redire lors de ce débat budgétaire, vous ouvrez les vannes au populisme... (*Rires.*) En fait, il s'agit d'avoir un département qui gère correctement ses ressources humaines et, après, nous augmenterons le nombre de postes! (*Applaudissements.*)

M. Rémy Burri (R). Je pense qu'il vaut quand même la peine de relever la remarque de M^{me} Wenger concernant la suppression de postes dans le département de M. Maudet: cela n'a rien à voir. Ce département, je le rappelle, s'occupe de sécurité et de salubrité et, jusqu'à preuve du contraire, comme lors des trois dernières années, en 2011 il ne s'occupera que de cela.

Avec cet amendement en vue de supprimer ces 900 000 francs, nous demandons que M^{me} Salerno arrête d'augmenter le nombre de postes. Ce que nous dénonçons ici, c'est la création de nouveaux postes et de nouvelles fonctions qui n'ont rien à voir avec les compétences de base de son département – logement et finances – et qui vont au gré de ses humeurs... Un service de l'égalité, de l'environnement, et ainsi de suite – quoique l'environnement fasse effectivement partie de son dicastère...

Mais ce n'est pas du tout la même chose de vouloir remettre de l'ordre là-dedans ou de supprimer des postes comme vous l'avez fait dans le département de

M. Maudet. Là, vous l'avez fait délibérément, pour le punir, et vous prouvez une fois de plus que vous allez encore nous punir en termes de sécurité et de salubrité, et que vous ferez payer cela à la population, sous le simple prétexte que M. Maudet est un magistrat de droite et qu'il fait bien son travail. Mais c'est peut-être ce qui vous dérange... (*Applaudissements.*)

M^{me} Salika Wenger (AGT). D'abord, j'aimerais bien que M. Chevalier me fasse des excuses... Il n'a aucune raison de m'insulter, j'ai toujours été courtoise avec lui. C'est une première chose. Deuxièmement, il est très amusant que vous parliez de gestion du personnel, parce que, pour ce que j'en sais, la personne qui s'occupe du logement à l'Etat, et qui fait partie de vos rangs, ne gère même plus par intérim. Elle n'a tout simplement plus d'administration. Je trouve que vous êtes un peu malvenu pour nous donner des leçons, puisque dans le département cantonal – le même qui est géré par M^{me} Salerno – il n'y a plus personne! Chez M. Muller, il n'y a plus personne.

Je veux bien qu'on nous donne des leçons... (*Brouhaha.*) Madame la présidente, vous transmettez à M. Burri qu'il se peut que les femmes qu'il connaît gèrent ou existent par leurs humeurs et avec leurs humeurs... Il s'avère que ce n'est pas le cas à l'Alternative et que, ne lui en déplaise, nous gérons aussi et surtout avec la raison, ce qui semble lui manquer.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je n'ai pas à défendre un département, ou jouer un département contre l'autre, simplement, j'aimerais souligner le paradoxe entre la proposition de notre collègue Buschbeck – c'est lui qui l'a faite en commission des finances – de supprimer un certain nombre de postes dans le département de M. Pierre Maudet et la position exprimée par le nouveau président du groupe des Verts aux Chambres fédérales, au soir de la votation populaire qui a donné une majorité acceptante en Suisse à l'article constitutionnel proposé par l'Union démocratique du centre sur le renvoi des criminels étrangers.

Je ne sais pas si, dans le parti des Verts, on se concerte, mais, au soir de cette votation, j'ai entendu le président du groupe des Verts aux Chambres fédérales, en critiquant bien entendu le résultat, dire tout le mal qu'il pensait de l'Union démocratique du centre, qui a tort à ses yeux. Pour lui, ce qu'il faut aujourd'hui, ce sont des moyens financiers et davantage de policiers...

Alors, Mesdames et Messieurs du groupe des Verts, il faudrait vous mettre d'accord avec votre conseiller national genevois, qui, aujourd'hui, préside ce groupe! Il y a vraiment là une attitude assez paradoxale. Ça n'est pas la première et nous aurons encore l'occasion de nous exprimer ces prochaines heures.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Mesdames et Messieurs, j'avais le sentiment que nous étions en train de traiter de mon département, mais je me suis rendu compte en vous entendant qu'en définitive vous parliez plutôt du département de mon collègue Pierre Maudet.

Revenons maintenant à mon département. Je voudrais dire deux choses. La première, c'est la caricature. Je pense qu'à la fin d'une législature, et je vous regarde surtout vous, Messieurs de l'Entente, le propos est caricatural sur l'hémorragie de cadres, sur la valse des cadres à la GIM, alors qu'en définitive vous ne pouvez citer qu'un nom, M. Cavaleri, l'ancien président du Parti démocrate-chrétien. C'est tout, il n'y a pas eu d'autre valse.

Quant à la gestion calamiteuse, l'électeur et l'électrice jugeront dans quelques mois de la gestion calamiteuse de mon département... (*Brouhaha.*) Je vous ai écoutés avec attention et je vous prie de faire de même lorsque je m'exprime. Pour le reste, je comprends que vous soyez, Messieurs de l'Entente, et notamment vous, les libéraux, particulièrement tracassés en voyant la valse des cadres qui, de l'Etat, viennent à la Ville de Genève... Si notre gestion était aussi calamiteuse, je ne pense pas que nous assisterions à de tels transfuges, qui sont historiques, puisque, d'habitude, nous voyions plutôt les cadres de la Ville de Genève partir à l'Etat. Mais, aujourd'hui, nous assistons au mouvement contraire, et je m'en félicite!

Quant à la création de postes, Monsieur Burri, sachez – vous n'étiez peut-être pas encore conseiller municipal à l'époque – que la Délégation à l'Agenda 21 existait bien avant mon arrivée au Conseil administratif; située au Palais Eynard, elle s'appelait Unité Agenda 21 et était dirigée par le collègue administratif in corpore – c'était une délégation. Je n'ai rien inventé, nous avons simplement décidé de l'affecter à mon département pour mener une politique transversale.

Nous n'avons pas créé des milliers de postes, nous en avons créé un en matière d'égalité hommes-femmes et un second à la Direction des ressources humaines (DRH), également pour l'égalité hommes-femmes. Mais voyez-vous, Mesdames et Messieurs – et vous, Monsieur Burri, qui me tournez le dos alors que je vous parle – avec mon collègue Pierre Maudet, issu de vos rangs, nous avons négocié un statut, puis un règlement d'application sur l'égalité hommes-femmes. Or, pour le mettre en œuvre, il faudra bien des personnes, notamment à la DRH.

J'entends, depuis le début de la législature, que l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas une priorité de la droite. Je revendique le fait qu'elle soit une priorité de ce collège. Je pense qu'il serait grand temps d'enterrer cette hache de guerre. Les femmes représentent plus de 51% des habitants de la planète et de votre ville et il est temps de mener des politiques égalitaristes, où les femmes auront toute leur place, mais où les hommes pourront s'accomplir dans des sphères autres que professionnelles.

Voyez-vous, ce souci est unanimement porté par notre Conseil et, pour le mettre en œuvre, nous devons bien créer quelques postes! Deux sur une législation, Mesdames et Messieurs, pour une préoccupation fondamentale que nous assumons. Je suis vraiment triste qu'au début de ce XXI^e siècle nous ayons encore ce type de débat, mais cela montre à quel point nous devons travailler sur les caricatures et sur les discriminations faites notamment aux femmes par les personnes, hommes ou femmes, qui pensent que l'égalité n'est pas un sujet sur lequel il faut travailler. Le Conseil administratif ne partage pas votre sentiment et il assume ses nominations et sa politique. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Finet (DC). Je voudrais simplement revenir sur la remarque de M^{me} la conseillère administrative Salerno sur le fait qu'elle se réjouissait que les cadres fuient l'Etat pour rejoindre les services de la Ville.

Je vais donner une explication. C'est simplement parce que les salaires, ici, sont nettement plus élevés qu'à l'Etat. Une remarque: peut-être est-ce une prime de risque... (*Rires.*)

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Eh bien, voyez-vous, Monsieur Finet, votre connaissance des grilles salariales de l'Etat et de la Ville est complètement erronée! Sachez que toutes les personnes qui sont cadres à l'Etat, et notamment celles qui siègent dans cette enceinte, pourront facilement vous expliciter les différentes grilles. Je le fais aussi bien volontiers.

Les cadres intermédiaires et les cadres supérieurs sont nettement mieux payés à l'Etat qu'ils ne le sont en Ville de Genève et, chaque fois qu'ils viennent en Ville de Genève, ils doivent renoncer à une partie de leur salaire.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 25 oui (7 abstentions).

Page 9, cellule 1000000, Direction du département des finances et du logement, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien en vue d'une réduction des charges de 104 764 francs, correspondant à la suppression d'un poste d'assistant-e administratif-ve.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Nous l'avons déjà dit, le Conseil administratif souffre d'un mal assez préoccupant pour les finances de la Ville: il ne cesse d'avoir une envie frénétique d'augmenter les postes au sein de l'administration. Entre 2008 et 2011, on observe – selon les chiffres avancés par le Conseil administratif, qu'on ne peut pas m'accuser de surestimer – une augmentation de 144 postes. Cette frénésie de nouveaux postes doit être stoppée si l'on ne veut pas mettre en péril les finances de la Ville. Nous avons le sentiment que c'est tout à fait compatible avec le maintien des prestations, contrairement à ce que veut faire croire la gauche constamment. Améliorer les prestations en Ville de Genève ne signifie pas augmenter le nombre de fonctionnaires.

Le poste dont nous parlons ici ne figurait d'ailleurs pas dans le projet de budget initial déposé au printemps par M^{me} Salerno. Il a été ajouté à la dernière minute par M^{me} la maire au vu des rentrées fiscales en hausse. Preuve que ce poste n'est probablement pas si indispensable... Preuve aussi que plus la Ville a d'argent, plus elle en dépense! Il est donc plus que temps de fermer le tuyau des dépenses en réduisant le centime additionnel. Nous en reparlerons plus tard.

L'Entente vous propose cette suppression d'un poste d'assistant administratif ou d'assistante administrative.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Nous avons bien entendu le discours de M^{me} Chappuis, néanmoins cette demande a une raison. J'aimerais vous lister les fonctions de ce poste, ce que vous voulez supprimer: traiter le courrier, rédiger la correspondance, les notes et les procès-verbaux de séances, organiser ou participer aux séances, constituer et assurer le suivi des dossiers, assurer le classement et l'archivage des documents, gérer les appels téléphoniques, tenir à jour l'agenda, gérer les rendez-vous, assurer la diffusion des informations, gérer le stock de fournitures du bureau, et j'en passe...

Il se peut que, dans certaines administrations, organisations ou entreprises, on puisse se passer de ce type de personnel. Il s'avère que ce n'est pas possible à la Ville. Je suis d'accord, l'amélioration des prestations ne passe pas obligatoirement par une augmentation de personnel, mais, là, je dois dire que nous avons l'exemple type d'un poste nécessaire qui s'explique vraiment de lui-même.

Alors je regrette que vous vous attaquiez à quelque chose d'aussi important, à moins, bien entendu, que vous n'ayez une autre technique pour remplir ces tâches, auquel cas même moi je suis intéressée.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je tiens tout d'abord à féliciter M^{me} Wenger, dont on ne connaissait pas les qualités de porte-parole de M^{me} Salerno... Je vous félicite, Madame, j'ai bien aimé votre

démonstration. Nous avons pu constater que vous savez lire un cahier des charges, mais j'aimerais quand même vous rappeler que ce poste a été reconnu inutile par le Conseil administratif jusqu'au 10 octobre et, le 11 octobre, il est soudainement devenu très utile. En effet, M^{me} Salerno a eu la bonne idée de se rendre compte enfin que la ligne «Aide personnalisée» n'était plus si utile, puisque le nouveau règlement de la GIM a été mis en œuvre grâce au revirement d'A gauche toute! Soudainement, voilà, l'argent était disponible... On va donc créer un poste qui était inutile, je le répète, le 10 octobre, et très utile le 11 octobre.

En raison de ce tour de passe-passe budgétaire, ou plutôt ce jeu du bonneteau budgétaire que, pourrait-on dire, la gauche vient d'inventer, nous ne pouvons bien évidemment pas vous suivre dans votre argumentation, Madame Wenger. Nous voterons non à ce nouveau poste, c'est-à-dire oui à l'amendement pour le supprimer.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 32 oui.

Page 14, cellule 1007, Centrale municipale d'achat et d'impression, groupes de comptes 3xx, Charges.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement libéral, radical et démocrate-chrétien en vue d'une réduction de charges de 3 477 837 francs correspondant à la suppression de la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) au 1^{er} juillet 2011.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cet amendement se justifie par un rapport de la Cour des comptes publié il y a trois ans maintenant. Il démontrait que la CMAI était largement surdotée par rapport à sa mission, qu'elle avait beaucoup trop de personnel. On nous a rétorqué que les choses avaient changé depuis lors. Néanmoins, nous avons pu constater que les deux rapports suivants de la Cour des comptes réitéraient les mêmes remarques au sujet de la CMAI.

De plus, nous avons été très surpris, lors des débats en commission des finances, par la méconnaissance totale de la responsable de ce service sur ce qui se faisait dans d'autres collectivités et institutions paraétatiques qui dépendent de l'Etat.

Pour notre part, nous pensons que les achats et l'impression, ce n'est pas de la politique. Vous pouvez essayer de trouver un enjeu politique si vous voulez. Mais, pour nous, il s'agit d'un service technique qui doit viser l'efficacité et le respect de toutes les règles légales qui ont été fixées dans la législation fédérale, cantonale, voire dans les règlements municipaux.

C'est pourquoi nous pensons qu'il ne s'agit pas du tout, pour la Ville, de réinventer ce qui se fait très bien ailleurs. Je peux citer par exemple le nouveau *Guide des achats professionnels responsables* publié par la Centrale commune d'achats de l'Etat de Genève, avec le Service cantonal du développement durable, document dont je rappelle que M^{me} la responsable de service ainsi que M^{me} Salerno n'avaient jamais entendu parler...

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Ce n'est pas vrai!

M. Olivier Fiumelli. Pourtant ce document a été médiatisé. Nous demandons donc, ce que nous avons déjà fait via une motion qui sera probablement traitée bien après les élections, la fusion de la CMAI avec la Centrale commune d'achats de l'Etat. C'est pourquoi nous proposons de supprimer la CMAI au 1^{er} juillet 2011. C'est pour cette raison que nous réduisons le budget de moitié.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 27 oui.

Page 14, cellule 1007, Centrale municipale d'achat et d'impression, groupes de comptes 4xx, Revenus.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement libéral, radical et démocrate-chrétien en vue d'une diminution des revenus de 985 000 francs, diminution liée à la suppression de la CMAI au 1^{er} juillet 2011.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 29 oui.

Page 16, cellule 1005010, Comptes de régie, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien en vue d'une réduction des charges de 402 917 francs, correspondant à la suppression d'un poste de contremaître, d'un poste de responsable d'unité de gérance et d'un poste de responsable d'unité juridique.

M. Olivier Fiumelli (R). Il s'agit d'un amendement qui vise, une fois encore, à revenir au projet de budget tel qu'il était déposé. Il s'agit de trois nouveaux postes qui ont été financés par ce que j'ai qualifié tout à l'heure de jeu du bonne-

teau budgétaire, puisqu'ils sont intégralement financés par la baisse de la ligne «Aide personnalisée».

Ainsi, ces trois postes n'ont pas fait l'objet de la moindre justification, ni en commission des finances, ni en commission du logement, ni dans le rapport de majorité, ni nulle part. Nous ne savons pas d'où sortent ces trois postes inutiles jusqu'au 10 octobre et devenus très utiles le 11 octobre.

Pour ces raisons, nous voterons non à la création de ces trois postes, donc oui à cet amendement.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, je suis très inquiète quand je vois un amendement de ce genre, parce que je me demande comment sont gérés les immeubles qui sont la propriété des radicaux ou des institutions où ils siègent... Un responsable du secteur gérance, c'est une nécessité, à moins que cela n'existe pas à la fondation... comment l'appeliez-vous? La Chambre immobilière, ou quelque chose comme ça... J'imagine que, là, ils n'ont ni juristes, ni responsables de secteur, ni rien de tout cela, et que les choses se gèrent toutes seules! C'est comme pour le secrétariat de tout à l'heure. Vous devez avoir des formules magiques que nous sommes loin d'avoir...

Ce personnel est nécessaire. La GIM a eu de nombreux problèmes, vous savez même à quel point je me suis intéressée à cet aspect des choses. Il s'avère qu'elle est aujourd'hui en amélioration et que, pour ce faire, on a besoin d'un certain nombre de personnes pour gérer ces immeubles propriété de la Ville.

Alors, je suis toujours un petit peu étonnée de voir que la droite, qui est toujours dans le contrôle, et dans le contrôle systématique, refuse ce soir tous les outils qui nous permettraient de mener ce contrôle. A moins que ce ne soit une posture de votre part, ce que j'entends bien, mais si ce n'était pas le cas, alors vous êtes de très mauvais gestionnaires. (*Applaudissements.*)

M. Robert Pattaroni (DC). Madame la présidente, il y a plusieurs manières de voir les choses. Je ne veux pas spécialement m'attacher à l'amendement par rapport à la GIM, ce pourrait être par rapport à un autre service. Ce que tout à l'heure M^{me} Chappuis a commencé à évoquer dans son intervention, c'est un certain rapport entre les besoins et les moyens.

Si on prend le cas des emplois de l'administration municipale, en 1990, il y avait 14,6 fonctionnaires pour 1000 habitants; en 2000, il y en avait 15,7. Mais ce n'est pas parce que la population augmente qu'on doit avoir plus de postes! Au contraire! A la limite, on pourrait avoir moins de postes pour plus de population, non pas qu'on aurait fait plus avec moins, mais simplement pour une question

de rationalisation. C'est typique, cela se fait partout, même dans une entreprise sociale, même dans un syndicat, par exemple.

Je pense donc que c'est là un discours un peu délicat, parce que, bien sûr, des services connaissent une augmentation des besoins, ce qui nécessite une augmentation des postes. Mais, comme on l'a dit et comme on le redira bientôt, rien ne pourra remplacer ces prestations au niveau de la Ville, Ville qui, je l'ai dit tout à l'heure, a la chance immense que l'argent lui vienne d'ailleurs sans qu'elle fasse forcément un effort.

Tant mieux si cela dure! Mais ce n'est pas une raison pour augmenter les tâches administratives, puisque, dans la mesure où elles sont déjà bien faites, ou qu'on peut les faire mieux avec moins, c'est toujours autant de gagné pour l'ensemble des contribuables, autrement dit la population, y compris la population qui a le moins d'argent.

M. Guy Dossan (R). Je suis quand même un peu étonné par les justifications données par M^{me} Wenger pour refuser l'amendement de l'Entente. Nous avons bien compris, cela dure maintenant depuis des années, il faut trouver un argument pour dire non à ce que nous proposons... Nous le savons, c'est le jeu de la politique, du débat budgétaire sur un jour, deux jours, trois jours, voire dix jours bientôt, si on continue ainsi!

Je pourrais comprendre ce que nous dit M^{me} Wenger. C'est vrai qu'on a besoin de postes pour des prestations. D'accord! Ce que je trouve curieux, c'est que le Conseil administratif dépose un projet de budget dans lequel il ne parle pas de ces nouveaux postes. Puis, tout d'un coup, comme l'a dit un des préopinants, parce que de l'argent arrive, alors là il faut se dépêcher: on crée trois postes qu'on n'avait pas proposés, qui n'étaient pas nécessaires et qui, tout d'un coup, le deviennent parce qu'on a de l'argent.

M^{me} Wenger nous parle du cahier des charges de ces trois postes, des gestionnaires d'immeubles, si j'ai bien compris. Mais j'aimerais qu'on me dise combien d'immeubles ont été achetés par la Ville entre le moment où le budget a été déposé par le Conseil administratif et le moment où on a eu besoin de ces trois postes... Si on me prouve qu'un, deux, trois, quatre, dix, vingt immeubles ont été achetés et qu'on a besoin de nouveaux gestionnaires, je vous dirai d'accord pour ces postes. Mais j'aimerais qu'on me le prouve! (*Applaudissements.*)

M. Jacques Finet (DC). Madame la présidente, je voudrais simplement faire remarquer que je suis un peu choqué d'entendre M^{me} Wenger donner des leçons de gestion à l'Entente. Elle nous accusait d'être de mauvais gestionnaires. Je

trouve étrange ce genre d'accusations dans la bouche d'une personne qui a été formée et qui est nourrie au sein d'un parti politique grand supporter d'un régime qui a mené à la faillite et à la famine un peuple de 250 millions d'habitants...

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Mesdames et Messieurs, je peux peut-être entendre et partager les doléances de celles et ceux qui disent à propos des postes à la GIM: «Mais pourquoi faut-il donc à ce stade créer des postes?» Effectivement, si nous avons hérité d'un service qui fonctionnait de manière efficace et efficiente – je reprends vos termes – nous n'aurions pas eu besoin et nous n'aurions pas besoin, sur toute la législature et vraisemblablement sur la suivante, de venir devant le Conseil municipal avec des créations de postes, y compris des créations de postes intermédiaires.

Mais vous me permettez, Mesdames et Messieurs, puisque nous sommes quasiment entre nous – il est déjà 22 h 5 – de dire que la GIM, depuis de très nombreuses années, et bien avant mon arrivée dans ce magnifique département, faisait la une des journaux, et pas uniquement pour la qualité des prestations dispensées...

Alors oui, ce Conseil administratif, et je remercie celles et ceux dans ce Conseil municipal qui votent les postes, a décidé de regarder la réalité en face, d'aller sur le terrain et de reconstruire un service qui aurait dû être construit depuis des années. Voilà, c'est le constat, il ne vous plaît pas, mais, à un moment donné, Mesdames et Messieurs, plutôt que de se cacher et de se voiler la face, il faut retrousser ses manches et commencer à reconstruire là où on a trouvé une terre brûlée.

Et maintenant, je réponds à M. Dossan au sujet de la réalité des immeubles en relation avec les activités de contremaîtres, de gestionnaires d'immeubles, de concierges, de surveillants de salles. Depuis quelques mois déjà, nous faisons le tour des bâtiments de la Ville de Genève, notamment avec des responsables des bâtiments, des services du département de M. Pagani, des responsables de la Voirie, de la sécurité publique et, bientôt, avec mon collègue Pierre Maudet.

Nous sommes allés récemment aux Minoteries, au Seujet, nous irons à Cité-Jonction, et nous avons une perception des doléances et des demandes des habitants et des commerçants... (*Remarques.*) Cela vous fait rire, moi, cela ne me fait pas rire! Et que demandent les habitantes et les habitants de notre ville et les locataires de nos immeubles? Eh bien, notamment, la présence de personnes au sein des immeubles qui s'occupent de quotidiens parfois difficiles, compte tenu aussi de l'architecture de bâtiments construits à un moment où l'espace public était beaucoup plus ouvert, où on souhaitait se rencontrer, où on démultipliait les allées et les coursives.

Aujourd'hui, les réflexions sont différentes et je vous assure que les habitants des Minoteries, du Seujet, de Cité-Jonction ont de nombreuses doléances et demandent, dans leur lieu de vie, une présence publique de la GIM, mais également des services de la Voirie, de la gendarmerie cantonale et de la police municipale. A partir du mois de février, nous vous ferons rapport – et nous pourrions le faire à deux voix, n'est-ce pas, Monsieur Maudet?

Oui, Mesdames et Messieurs, si des postes sont nécessaires en Ville de Genève, c'est bien à la GIM, et peu importe qu'ils aient été proposés par le Conseil administratif au mois d'août ou lors des modifications budgétaires! Je rappelle que le moment des modifications budgétaires, c'est aussi l'occasion, pour le Conseil administratif, de venir avec de nouveaux arbitrages. Nous n'avons rien fait cette année, absolument rien fait, qui soit particulier pour ce projet de budget 2011.

M. Guy Dossan (R). Mais je comprends tout à fait les justifications de M^{me} Salerno. Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi des postes qui ne sont pas utiles au mois de septembre, quand le budget est déposé devant le Conseil municipal, le deviennent un mois plus tard. Voilà ce que je ne comprends pas...

Je comprends tout à fait que vous en ayez besoin dans votre département, parce que vous avez fait le tour des quartiers – c'est bien, au moins ce sont des voyages qui ne nous coûtent pas trop cher... (*Remarques.*) Mais vous ne faites pas le tour des quartiers seulement depuis un mois, entre le moment où vous avez déposé le budget et le moment où vous êtes venue avec vos postes supplémentaires. Je comprendrais tout à fait votre justification si cela s'était fait sur l'année.

Mais là, non! Au mois de septembre, ce n'est pas utile, un mois plus tard ça l'est... Ce que je vous reproche, Madame, c'est de créer des postes comme ça, tout à coup. On a de l'argent, alors on se dépêche de créer trois postes! Un mois avant on n'en avait pas besoin, un mois après on en a besoin. Je m'excuse, je ne comprends pas, je n'appelle pas cela de la bonne gestion. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 33 non contre 31 oui.

Page 17, cellule 1005020, Immeubles locatifs patrimoine financier, groupe de comptes 319, Frais divers.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement libéral, radical et démocrate-chrétien en vue d'une réduction des charges de 400 000 francs, avec la justification: «S'agissant des indemnités de départ, aucune explication n'a été donnée en commission. Cette hausse, non justifiée, est supprimée.»

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cet amendement se justifie par le fait que, sur cette ligne, il ne s'agit pas forcément d'indemnités de départ. C'est la justification qui nous a été donnée, mais il s'agit d'une ligne «Frais divers» qui se montait à 200 000 francs aux comptes 2009. Elle a été augmentée à 500 000 francs sans explications au budget 2010. La même somme a été remise au projet de budget 2011, toujours sans explications.

Lors des correctifs budgétaires, elle a été augmentée de 400 000 francs et elle atteint maintenant 900 000 francs. J'aimerais juste vous rendre attentifs au fait que vous êtes en train de créer, par cette ligne, une cagnotte pour M^{me} Salerno, puisqu'il s'agit d'une ligne de frais divers...

Une voix. Un matelas!

M. Olivier Fiumelli. ...ou un matelas, me dit-on! Il s'agit d'une ligne «Frais divers», c'est l'intitulé dans le plan comptable de la Ville, ce qui signifie que la Ville pourra l'utiliser comme bon lui semble.

Des questions ont été posées à la commission des finances sur l'utilisation de cette rubrique et il n'y a eu absolument aucune explication. Nous disons donc non à ce matelas que Sandrine Salerno veut se créer sur cette rubrique. Je vous invite à voter oui à cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 32 oui.

Page 19, cellule 1005060, Salles communales, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien en vue d'une réduction des charges de 85 979 francs, correspondant à la suppression d'un poste de surveillant de salle.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est encore moi, me revoilà... (*Brouhaha.*) Voici encore un nouveau poste inventé le 11 octobre, qui n'était pas utile le 10 octobre et qui a été créé en un jour... Nous disons donc non, une fois de plus, à la création de ces nouveaux postes non justifiés. Nous vous recommandons de voter oui à cet amendement.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, je suis une fois de plus affectée par l'immense ignorance de M. Fiumelli... (*Exclamations.*) Visiblement, vous n'avez jamais loué de salle, vous n'avez jamais organisé de fête, et vous ne savez pas comment cela se passe!

En l'occurrence, le surveillant de salle est une personne importante pour les salles de la GIM qui sont louées et qu'on doit nettoyer et surveiller. Il y a un certain nombre de tâches à accomplir, et ce ne sont pas les concierges ni ceux qui louent ces espaces qui se débrouillent pour laisser les lieux en état.

D'autre part, nous nous plaignons sans arrêt des déprédations. J'entends bien, il y a effectivement des déprédations, mais comment voulez-vous les éviter si personne dans les salles ne fait de la surveillance, en la faisant d'ailleurs de manière un peu *sofi*?

Alors, un surveillant de salle, ce n'est pas un luxe, c'est juste une nécessité pour une salle louée qui sert à toutes sortes d'événements. Si vous voulez couper, eh bien, coupez, ou tentez en tout cas de le faire! Mais la prochaine fois que nous nous verrons dans un tel espace public, dans une telle salle, j'espère que vous donnerez un coup de main pour les nettoyages et un coup de main au concierge pour faire le travail de surveillance!

M. Adrien Genecand (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me permets de voler au secours de mon collègue Fiumelli, injustement accusé d'ignorance... Pour avoir récemment loué le Palladium, je sais que quelqu'un s'occupe déjà de la salle. D'autre part, une salle, on doit la rendre propre, Madame Wenger – vous transmettez, Madame la présidente.

Ce n'est pas au surveillant de salle de nettoyer après une fête, c'est au locataire de la rendre propre. Ces surveillants existent déjà. Ce poste, nous ne le supprimons pas, il n'existe pas, personne ne l'occupe. Il n'y en a pas besoin. Ce que nous faisons, c'est empêcher une dépense inutile, c'est tout, Madame Wenger!

M. Jean-Charles Lathion (DC). En début de séance, lorsque nous avons déposé, avec Mathias Buschbeck, la motion d'ordre, nous disions toute notre lassitude et j'avais parlé de gesticulations dans l'exercice. Pour ma part, je suis prêt à participer à cette gesticulation, mais, de grâce, Mesdames et Messieurs, arrêtez de personnaliser! Cela ne doit pas être le show entre M^{me} Wenger et notre ami, notre cousin, Olivier Fiumelli. (*Remarque.*) Non, ça ne doit pas être un show!

M. Fiumelli, dans ses interventions, représente la position de l'Entente. A partir de ce moment-là, je souhaite que cette position soit respectée en tant que

telle. Si on doit refaire l'exercice de la commission des finances, il ne s'agit pas de tomber dans le vedettariat, mais tout simplement de reconnaître les positions des uns et des autres! Si vous n'êtes pas d'accord, vous n'êtes pas d'accord, nous pouvons tout à fait l'accepter, mais, de grâce, arrêtez de personnaliser les débats! (*Applaudissements.*)

M^{me} Salika Wenger (AGT). Madame la présidente, vous transmettez à M. le chef du groupe démocrate-chrétien qu'il s'avère que je parle pour l'Alternative, voyez-vous! Alors, nous sommes à égalité.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 32 oui.

Page 20, cellule 1300000, Direction des ressources humaines, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien en vue d'une réduction des charges de 146 360 francs, correspondant à la suppression d'un poste de juriste «égalité».

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà un autre amendement, pour un autre poste qui ne figurait pas dans le projet de budget initial et qui a été inventé au mois d'octobre par M^{me} Salerno. J'espère que M^{me} Salika Wenger, qui aime tellement lire les cahiers des charges, nous fera le plaisir de lire celui de la juriste «égalité», parce que je dois dire que cette nouvelle fonction est assez originale...

Nous avons finalement le sentiment que la Ville, pour pouvoir engager de nouveaux fonctionnaires, doit inventer de nouvelles fonctions. «Cette juriste «égalité» sera chargée de sensibiliser les services de la Ville de Genève à la thématique de l'égalité et de vérifier que les statuts de la Ville de Genève sont bien appliqués.»

Il s'agit donc d'un poste qui n'est absolument pas tourné vers le service aux citoyens; il n'aura absolument aucun impact sur l'amélioration des prestations pour les citoyens. Ce poste est uniquement, à nos yeux, un caprice de M^{me} la maire. C'est la raison pour laquelle, au nom de l'Entente, nous demandons sa suppression.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Pour poursuivre sur les déclarations de la préopinante, tout d'abord, nous observons qu'il s'agit d'un poste de juriste pour

la promotion, mais, finalement, on ne sait plus si c'est de l'égalité ou de l'inégalité... Franchement, sauf à défendre aujourd'hui l'égalité des salaires, le reste de la défense n'est pas juridique, mais bien plus politique.

Madame la maire, le règlement de ces questions-là relève de l'autorité du chef ou de la cheffe de l'Agenda 21. C'est votre responsabilité, c'est éventuellement celle du directeur ou de la directrice des ressources humaines. Mais régler des problèmes purement politiques, ce n'est en aucun cas la responsabilité d'un poste juridique. C'est de votre responsabilité, Madame la maire.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je suis navrée de voir que tout le monde, en tout cas à droite, a une vision de l'égalité aussi restrictive... Nous ne parlons pas seulement d'égalité hommes-femmes, mais aussi de la possibilité pour les personnes qui vivent avec un handicap, par exemple, de participer à la vie sociale. Cela, c'est aussi une forme d'égalité.

Alors, ne caricaturez pas les situations! Il y a un véritable travail à faire. Je regrette que des femmes de droite se soient levées... Elles auraient dû soutenir cette mesure, parce que, je vous le rappelle, Mesdames, c'est grâce à nos luttes – et je dis bien nos luttes, ici, à l'Alternative! – que vous pouvez siéger ici aujourd'hui...

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Ce n'est pas vrai, c'est un mensonge!

M^{me} Salika Wenger. Non, Monsieur, ce n'est pas un mensonge! Je ne connais pas de femmes de droite qui aient commencé les luttes féministes. Je n'en connais pas...

M. Jean-Marc Froidevaux (L). C'est la responsabilité des femmes...

M^{me} Salika Wenger. Il en est peut-être, mais j'avoue qu'elles sont obscures, méconnues... Il n'empêche, vous venez de nous faire très exactement la démonstration de la nécessité d'avoir quelqu'un qui s'occupe de manière très spécifique des problèmes d'égalité.

Vous et moi, nous sommes des personnes relativement informées et, comme vous le voyez, notre niveau d'information n'est pas le même. J'imagine que dans l'administration il en est de même. Et si nous avons une personne qui soit très spécialisée dans cette forme de droit, que ni vous ni moi ne maîtrisons visiblement, peut-être n'aurions-nous pas cette discussion tous les deux...

Il me semble que ce poste est nécessaire, parce que l'égalité, ce n'est pas seulement une mode. Je regrette, Mesdames et Messieurs à droite, il va falloir une bonne fois pour toutes que vous intégriez le fait que, en tout cas pour ce qui est de l'Alternative, l'égalité est non seulement un fait, mais une obligation.

M. Adrien Genecand (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me suis permis de prendre la parole quand j'ai entendu M^{me} Wenger dire que l'égalité n'était pas seulement une question d'égalité hommes-femmes. Je me suis souvenu de sa grande tirade le lendemain d'un vote de la Constituante, qui, justement, établissait une égalité entre tous, et non pas exclusivement entre hommes et femmes...

M^{me} Salika Wenger (AGT). De grâce! De grâce!

M. Adrien Genecand. Il me semble que vous avez fait une tirade là-dessus. Je suis donc très surpris de vous entendre ce soir, Madame Wenger – vous transmettez, Madame la présidente – dire que cela va plus loin... (*Protestations.*) Au nom de l'égalité, laissez-moi parler, Madame Wenger... (*Brouhaha.*)

La présidente. Poursuivez, Monsieur Genecand!

M. Adrien Genecand. Je rappelle donc à M^{me} Wenger ses paroles d'il y a quelques mois, et je suis très surpris de sa déclaration de ce soir.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, j'aimerais quand même rappeler à notre collègue M^{me} Wenger que ce n'est pas la gauche qui a donné le droit de vote aux femmes. Je sais que, dans la République et canton de Genève, on est très attentif à ce qui se passe dans la grande République voisine et, Madame, Mesdames et Messieurs, c'est le général de Gaulle, un militaire, catholique pratiquant, un homme de droite, qui a non seulement créé la Sécurité sociale, mais qui a donné le droit de vote aux femmes en France... (*Exclamations.*) Contre l'avis des politiciens de gauche! Ça c'est la réalité! Vous ne pouvez pas travestir l'histoire! (*Applaudissements.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous approchons de 22 h 30... Nous terminons sur cet amendement, après quoi nous pourrions nous dire bonne nuit!

Aussi, je vous remercie de garder votre calme. Monsieur Jean-Marc Froidevaux, vous avez la parole.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). On ne saurait, Madame la présidente, parler d'émancipation politique des femmes sans avoir un regard, les uns, pour nos mères, les autres, pour nos grand-mères. Et tenir le discours que nous avons entendu tout à l'heure, un discours de pure appropriation politique procède d'un ridicule qui a atteint, ici, ses abysses...

Une voix. Des sommets...

M. Jean-Marc Froidevaux. Des sommets, me dit-on... Mais non, le ridicule n'a jamais atteint un sommet! Il se contente de descendre *de profundis*... Et ici, ce que nous avons entendu, cette espèce d'appropriation politique, cinquante ans après, pour prendre des exemples voisins, ou trente ans après, pour prendre des exemples suisses, procède de la pure insulte à l'égard des innombrables femmes, toutes réunies, toutes classes sociales confondues, qui se sont battues pour atteindre des droits qui étaient des plus légitimes et que leur contestaient aussi bien les uns que les autres, au titre, effectivement, des privilèges masculins, qui, là encore, dans la bêtise, ne sont pas politiques.

En revanche, en ce qui concerne l'amendement qui vous est proposé, qui consiste à dire une fois encore que l'égalité n'est pas un acte juridique mais un acte politique, c'est le bon sens qui suit les propos de M^{me} Salika Wenger. Rien dans ce qu'elle a dit ne justifie de l'existence d'un droit: il s'agit bien d'un devoir et d'un devoir d'intelligence.

Madame Wenger, vous qui connaissez bien les juristes, en avez-vous rencontré une fois un seul d'intelligent? (*Rires.*) Je connais votre réponse... et je m'y plie avec bonne grâce. Et, précisément, ce n'est pas dans la lecture des textes de loi que, par nature, nous trouvons des éclairs de génie; nous y trouvons au contraire des normes qui ont pour but d'interdire, alors que, ici, la seule chose que vous demandez, c'est que les portes s'ouvrent! Connaissez-vous un texte de loi qui dit qu'une porte doit être ouverte? Nous avons voté sur le sujet le week-end dernier, et le peuple a dit qu'il fallait les fermer... Mais en connaissez-vous un autre? Non, aucun!

Que voulez-vous mettre un juriste pour parler d'égalité? Soyez raisonnables! Comme l'a dit d'aucune à l'instant, c'est une responsabilité politique, c'est une responsabilité de magistrat, c'est une responsabilité de maire et elle ne souffre aucune délégation, tant elle est importante, tant elle est essentielle pour vous, comme pour nous.

Et c'est la raison pour laquelle, à l'unanimité, nous voterons cet amendement qui consiste non pas à porter atteinte à ce principe d'égalité, mais à dire d'une seule voix à notre maire: c'est votre devoir! (*Applaudissements.*)

M. Pascal Holenweg (S). Je n'avais pas l'intention d'intervenir, je n'étais pas supposé le faire... (*Exclamations.*) Je voudrais d'abord faire deux petits rappels historiques. Le premier pour M. Hämmerli. Ce n'est pas le général de Gaulle qui a donné le droit de vote aux femmes, c'est le parlement provisoire et le gouvernement provisoire de la République française en 1943, en 1944 et en 1945, et l'Assemblée constituante. Ces trois instances...

M. Jacques Hämmerli (UDC). Quel était le chef?

M. Pascal Holenweg. Il n'y a pas de chef... (*Brouhaha.*) Il y a des chefs à l'Union démocratique du centre, il y a des chefs à l'armée, il y a des chefs à la police, il y a des chefs à la milice, il n'y a pas de chef dans une démocratie, et il n'y a pas de chef quand on donne un droit de vote à la majorité de la population! Ce droit a été accordé par des parlements, par des gouvernements, qui étaient tous à majorité de gauche, le général de Gaulle en fût-il le chef.

Deuxièmement, en ce qui concerne la Suisse, les partis politiques qui ont, les premiers, posé la revendication de l'égalité comme une revendication fondamentale, ce sont les partis de gauche. La droite a suivi à contrecœur, en traînant la jambe, pour ne pas parler d'autres organes qu'il fallait encore traîner plus lourdement... (*Rires.*)

C'est en 1918 que la revendication du droit de vote des femmes a été posée pour la première fois dans une grève générale, soutenue par les syndicats et par le Parti socialiste, ça n'est pas la droite qui, encore une fois, a réalisé cette revendication. Et s'il s'agit encore d'une revendication, et parce qu'il s'agit encore d'une revendication, tous les moyens sont bons pour la concrétiser, y compris les moyens qui consistent à engager des juristes dans un département municipal.

Votre amendement ne mérite que ce que méritaient les objections faites en 1918 déjà à l'égalité. (*Applaudissements.*)

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais revenir sur le fondement de cet amendement. Tout d'abord, sur la question de l'égalité, je répondrai à M. Holenweg que la gauche a l'égalité bien partisane. On se rappelle que le groupe radical-libéral a présenté récemment une excellente candidate au Conseil fédéral qui n'a pas été élue, notamment à cause

des voix de la gauche, qui ont préféré se porter sur un homme... Par conséquent, vos leçons en matière d'égalité, vous pouvez les garder.

Sur la question de l'amendement, j'aimerais rappeler que la création de ce poste de juriste à l'égalité est tout à fait à l'image de ce que fait ce Conseil administratif depuis quatre ans. On nous impose des règlements nouveaux et des investissements, sans nous dire que cela créera quelques mois après des dépenses de fonctionnement.

Vous avez plébiscité le nouveau statut de la fonction publique, lequel met en avant l'égalité hommes-femmes. Très bien. L'application des règlements, notamment le statut du personnel, incombe à chaque responsable de service et à la Direction des ressources humaines. Il n'est nul besoin de créer une instance supérieure pour aller vérifier que les chefs de service font bien leur travail en matière d'égalité, comme en matière de contrôle interne sur tous les autres thèmes.

S'il s'agit de créer des postes de garde-chiourme pour l'administration, pour les chefs de service, ce sera sans nous!

M. Jacques Hämmerli (UDC). M. Holenweg nous a déclaré tout à l'heure qu'il n'avait pas l'intention d'intervenir. Il eût mieux fait de ne pas intervenir... (*Rires.*) Ce qu'il a dit consiste en des contrevérités... (*Brouhaha.*)

La présidente. Poursuivez, Monsieur Hämmerli!

M. Jacques Hämmerli. Je disais que M. Holenweg eût mieux fait de s'abstenir. Il s'est bien gardé de rappeler que la Chambre qui a voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain et créé l'Etat français, c'est la Chambre du Front populaire!

M. Pascal Holenweg (S). Quel est le rapport?

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mes chers collègues, M. Holenweg, dans sa brillante intervention, a démontré exactement ce que les libéraux-radicaux vous disent aujourd'hui, à savoir que l'égalité n'est pas une question juridique. Vous l'avez dit et répété, vous nous l'avez démontré, vous nous avez raconté l'histoire: c'est une affaire politique! C'est ce que nous disons, alors nous remettons la responsabilité aux politiques. Aujourd'hui, c'est la responsabilité de M^{me} Salerno, qu'elle l'assume!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 34 oui.

La présidente. Mesdames et Messieurs, chers collègues, il est 22 h 40 et nous avons prévu d'arrêter nos travaux à 22 h 30. Je vous propose donc de lever ici notre séance. Nous nous retrouverons demain à 8 h précises. Je vous souhaite une bonne nuit réparatrice et me réjouis de vous retrouver en pleine forme demain matin.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 22 h 40.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4074
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4074
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2011 (PR-805 A/B). Deuxième débat	4078
4. Propositions des conseillers municipaux	4110
5. Interpellations	4110
6. Questions écrites	4110

La mémorialiste:
Marguerite Conus